



et les

autres?



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE #104

Éviter l'expulsion,  
leur quotidien



FONDATION  
Abbé Pierre

Juillet 2019 | 1€



06. **30 000 personnes expulsées**



08. **Éviter l'expulsion, leur quotidien**  
**La parole à René Dutrey**



15. **Comment vivre quand le loyer engloutit la quasi-totalité du salaire?**

## Sommaire

07. La Fondation agit  
**«J'ai pu garder ma maison, c'est une victoire»**

08. La Fondation analyse  
**Éviter l'expulsion, leur quotidien**

15. La Fondation réagit  
**Comment vivre quand le loyer engloutit la quasi-totalité du salaire?**

17. La Fondation observe  
**Brigitte Bourguignon, députée LREM**

18. Avec la Fondation  
**Un partenariat en plein développement**

20. Message de l'abbé Pierre  
**«Mais qui sont donc ces fauteurs de désordre?»**



Édito

## DÉNONCER L'INJUSTICE

**N**e pas pouvoir se loger dignement, ne pas pouvoir se maintenir dans son logement et pire encore, subir le traumatisme de l'expulsion... nous ne cessons de le dire, c'est inacceptable. Et notre fondateur, l'abbé Pierre, ne cessait de le proclamer : «le logement, c'est une question de justice!»

Aujourd'hui, dans la plupart de nos grandes villes, en France et à l'étranger, les loyers sont devenus hors de portée des plus modestes. En Allemagne, le maire de Berlin a proposé mi-juin le gel des loyers pendant 5 ans, la capitale allemande étant devenue hors de prix. La proposition devrait devenir loi à l'automne. À Paris, au début de l'été, on parlait d'une moyenne à la vente avoisinant les 10 000 euros/m<sup>2</sup>.

Depuis 2018, avec la loi Elan, certaines agglomérations ont à nouveau la possibilité d'encadrer les loyers, à titre temporaire et expérimental, mais ce n'est toujours pas mis en application et l'État ne soutient que timidement les collectivités à passer à l'acte.

Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que le logement soit effectivement un droit pour tous? Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour qu'un effort massif de construction de logements décentes et accessibles soit acté?

Nous pouvons, nous devons agir. Et la Fondation n'aura de cesse de rappeler à l'État sa responsabilité à l'égard de chaque citoyen. Il en va de notre dignité à tous. Oui, le logement, c'est une question de justice! ■

**Laurent Desmard,**  
Président de la Fondation Abbé Pierre

### Sensibiliser au mal-logement

La Fondation et son bus Abbé Road vous donnent rendez-vous cet été aux Francofolies. La tournée 2019 s'achèvera avec un concert inédit de Fianso au profit des actions de la Fondation, à l'Olympia, le 17 octobre.

### Consom'acteurs

Améliorer le quotidien en découvrant les compétences de chacun; développer la solidarité et la mixité... l'association « La petite pierre » créée en mai 2017 et soutenue par la Fondation, compte aujourd'hui 200 adhérents et a réussi à créer une dynamique sur le quartier prioritaire du Petit Steedam, à Couderkerque-Branche (59).

### L'Art contemporain soutient

Grâce à l'association « Poc ! », la Pension de famille de Sète a accueilli en juin 10 œuvres d'art, d'abord dans l'espace collectif, puis dans les appartements des habitants qui le souhaitent. Des séances d'arts plastiques permettront l'appropriation des œuvres et une « journée portes ouvertes » avec un temps de vernissage sont prévus.



© Ljubisa Danilovic

## 30 000 personnes expulsées...

En 2017, combien cette année ? Pour dénoncer cette situation inacceptable la Fondation a organisé une action coup de poing devant le ministère du Logement le 31 mars, dernier jour de la trêve hivernale, en déployant un paillason géant indiquant « Bienvenue dans la rue : la trêve hivernale menace 30 000 personnes d'expulsions. » Devant l'urgence de la situation et ses conséquences dramatiques, la

Fondation a également profité de cette action pour présenter ses propositions : elle demande la mise en place d'un plan d'urgence avec a minima un effort financier nécessaire de 100 millions d'euros par an ainsi qu'une réelle volonté politique, alors que les pouvoirs publics disposent des éléments de connaissance, des leviers politiques et financiers dont l'impact serait réel et rapide. ■



## Un toit pour s'intégrer

Depuis 2014, l'association axonaise « La Boussole » soutient les mineurs non accompagnés pris en charge par le département dans le cadre de l'ASE, l'aide sociale à l'enfance. « Mais dès qu'ils sont majeurs, le logement devient un vrai problème; nous faisons tout pour les aider et faciliter leur insertion. », précise Magali Nowacki, la directrice. Aujourd'hui, grâce à l'opération « coup de pouce » que l'association a mise en place en 2016, 58 jeunes majeurs sont soutenus dans leurs démarches scolaires et administratives et une vingtaine sont logés en internat, en appartements partagés ou chez des bénévoles. Une dizaine de logements sont loués par « La Boussole » aux alentours de Sinceny et l'association a prévu de rencontrer en juin les bailleurs sociaux locaux pour augmenter son parc de logements. « Sans logement, ils ont peu de chance d'obtenir leur titre de séjour, de poursuivre leurs études, leur apprentissage... » La Fondation soutient financièrement cette opération qui permet de favoriser l'insertion de ces jeunes particulièrement isolés et démunis. ■

## « Aiguilleur social du logement »

C'est le nom que Marie-Ange Nowak, a donné à l'association qu'elle a créée en octobre 2018 pour réaliser la cartographie des dispositifs sociaux existants (Visale, Loca-pass...) afin de favoriser l'accès au logement des publics les plus précaires. « J'ai découvert que cet outil n'existait pas alors qu'il serait très utile pour aider les 12 millions de personnes qui n'ont pas accès au parc privé, compte tenu de leur précarité », précise la présidente qui travaille à ce projet à temps plein. La Fondation soutient cette initiative



exemplaire en finançant pendant un an la réalisation de la cartographie de la Haute-Vienne. « Le soutien de la Fondation, c'est bien plus qu'une subvention... c'est un vrai partage de valeurs au service de la solidarité. » ■

## Partager le savoir



Jeune avocat trentenaire, Jérémie est bénévole à l'Agence de Montpellier depuis un an et demi. « Pendant ma thèse sur le logement, je me suis appuyé sur les chiffres et le rapport de la Fondation. Quand j'ai eu un peu de temps, j'ai choisi de m'investir à ses côtés. Cela m'importait de m'investir localement sur la question du logement et la mission que m'a confiée la Directrice de l'Agence, Sylvie Chamvoux, est dans la continuité de ce que je fais. » Depuis plusieurs mois, Jérémie s'est attelé à un travail de fourmi pour la plateforme des expulsions : faire l'inventaire de toutes les décisions prises

lors des commissions d'attribution afin de connaître celles qui pourraient être contestées et permettre ainsi à la dizaine d'avocats qui assurent bénévolement l'accompagnement des personnes expulsables, de préparer les meilleurs recours possibles. L'implication de Jérémie ne s'arrête pas là. En tant qu'enseignant à la faculté de Montpellier, il souhaite donner encore plus de visibilité à ces problématiques dans les cours qu'il donne sur le logement. « Il faut rendre les choses plus visibles et plus compréhensibles et je pense que l'enseignement à sa place dans le combat contre le mal-logement. » ■

## Des mots pour agir

Pour sensibiliser les pouvoirs publics sur les enjeux liés à l'habitat dans les quartiers populaires, l'association « Nouveau regard sur la jeunesse » poursuit son action et publiera bientôt grâce au soutien de la Fondation, un ouvrage retraçant l'ensemble de la lutte des habitants du Pile, quartier roubaisien fortement paupérisé et regroupant

des témoignages forts des habitants; des dessins et des portraits photo réalisés par les acteurs de la table de quartier depuis 2015. Un chercheur du CNRS et un sociologue accompagneront la rédaction de l'ouvrage en apportant leur analyse sociologique. L'ouvrage servira d'outil et de référence pour les habitants des quartiers populaires. ■

### Réseau Solidaire

L'association « Réseau Eco Habitat » accompagne des propriétaires occupants dans leur projet de rénovation. Soutenu régulièrement à travers le programme « SOS Taudis » de la Fondation, ce réseau lutte ainsi contre la précarité énergétique.



### Argentine : des logements écologiques et solidaires

La Fondation poursuit son soutien financier à l'ONG lilloise SEED (Solidarity, Equity, Empowerment and Development) qui développera jusqu'en avril 2020 un projet d'auto-construction écologique et solidaire pour résoudre les problèmes de logement des populations vulnérables, dans les provinces de Buenos Aires et Córdoba. Environ 150 habitants seront formés dans un premier temps aux techniques d'auto-construction écologique à travers l'organisation de chantiers participatifs accompagnés qui se dérouleront tous les mois. 15 à 20 logements font l'objet d'améliorations significatives grâce aux chantiers réalisés directement sur les logements des familles bénéficiaires qui disposent de moyens financiers limités.



« Et toi ton toit ? »

C'est le titre du livre réalisé par les élèves de 2<sup>de</sup> du lycée sétois Joliot Curie. Financé en partie par la Fondation et réalisé par l'association culturelle « Ornicarinks », ce recueil de témoignages et d'échanges sur le thème du logement avec des personnes à la rue devrait être partagé à la rentrée avec d'autres élèves des lycées de Sète et de Montpellier. Une centaine d'ouvrages a pour l'instant été éditée.

### Loiseau bleu

L'association iséroise, soutenue par la Fondation, cherche à associer les personnes en difficulté aux politiques publiques à l'échelle départementale pour développer leur pouvoir d'agir et changer le regard et les représentations sur les personnes accueillies et accompagnées.



## Domiciles partagés à Paris

Dans les XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements de Paris, ce dispositif de colocation pour personnes âgées isolées et précaires permet à 30 personnes sorties de l'habitat indigne ou de l'errance d'être relogées et accompagnées. C'est l'association « Ayyem Zamen » qui est à l'origine de cette initiative lancée en 2014 et déployée cette année avec la création de 2 nouveaux appartements adaptés, financés par la Fondation et qui seront bientôt proposés à la colocation. Ces hommes et ces femmes, qui ne sont pas retournés au pays, vivent à la rue, sont hébergés chez un tiers, en foyers ou en hôtels meublés. Au total, ce sont donc 10 appartements transformés en petites unités de vie adaptées qui ont permis de reloger ces personnes dignement et durablement. Une réponse innovante aux besoins des personnes âgées de se loger, mais également d'être accompagnées dans leur parcours. ■

## Marseille : 6 mois avec les victimes

Aux côtés des personnes délogées et des collectifs d'habitants et de citoyens qui se sont constitués depuis le drame de l'effondrement des 2 immeubles marseillais, la Fondation avait obtenu en mai dernier le relogement de presque toutes les victimes évacuées... À l'heure de ce 1<sup>er</sup> bilan, l'obtention du relogement des victimes qui n'avaient pas de bail en bonne et due forme ainsi que l'aide financière aux propriétaires délogés (suspension de crédits en cours, aide de l'Anah) sont des avancées notoires. L'interpellation des pouvoirs publics se poursuit pour que l'éradication de l'habitat indigne soit une véritable priorité politique à tous les échelons, de la Ville à la métropole en passant par la préfecture, alors que 100 000 Marseillais continuent de vivre dans des logements indignes. ■

## 2 logements sociaux à Château-Pétrus

À Néac, à 7 km de Libourne, la Fondation soutient la rénovation complète d'une maison ancienne d'un étage dans laquelle 2 logements très sociaux adaptés au vieillissement et peu énergivores sont en cours de réalisation. Depuis plus de 40 ans, une mère de 87 ans et sa fille de 62 ans, percevant toutes deux seulement les minima sociaux, occupent en effet cette maison insalubre et... sans eau chaude. C'est l'association « Soliha Bli Sud-Ouest » qui prend en charge le suivi des travaux. Toiture, assainissement, chauffage, électricité... les occupantes, accompagnées par l'association, s'installeront cet été dans un T3 tout neuf. ■



© René Maitre

### Accès aux droits

« J'ai pu garder ma maison, c'est une victoire »

Grâce à l'accompagnement de la plateforme inter-associative d'Accès aux droits liés au logement et à l'habitat (ADLH) de Montpellier, M. A a pu rester dans son logement.

« Cette maison, c'est tout ce qu'il me reste. J'ai eu des problèmes et ma femme est partie vivre avec nos enfants en Bretagne. Cela fait 21 ans que je vis ici, au 2<sup>e</sup> étage ce petit HLM. C'est toute ma vie qui est ici. » Agent de sécurité, M. A travaille aujourd'hui à mi-temps. « Cet appartement, ça allait pour le payer quand on avait nos deux salaires. Maintenant, c'est beaucoup plus dur et pendant plusieurs mois, je n'ai payé qu'une partie de mon loyer, je ne pouvais pas faire plus. » Peu à peu, la dette locative s'est constituée et en février 2018, l'office HLM a assigné son locataire en justice pour résilier son bail.

« Me retrouver à la rue, c'était pire que tout. L'assistante sociale m'a conseillé d'aller voir la plateforme et là, tout a été très vite. Un avocat m'a expliqué ce qu'on allait faire pour éviter l'expulsion et j'ai bénéficié de l'aide juridictionnelle, car je n'avais pas les moyens de le payer. On a pris le temps de me rassurer en me disant qu'il y avait des solutions. J'ai fait un dossier

de demande de FSL (Fonds de Solidarité Logement) et puis, j'ai aussi pu montrer que j'étais de bonne foi en remboursant petit à petit ma dette. J'ai toujours travaillé et même si j'ai du mal à joindre les deux bouts, mon loyer a toujours été une priorité. »

### Confiance

Grâce à ses efforts de paiement, M. A a obtenu l'aide du FSL et a appris le jour de l'audience qu'il pouvait rester dans son logement, la résiliation de bail étant annulée. « Je continue à contacter la plateforme dès que j'ai un problème, je sais que je peux leur faire confiance. Cette plateforme, ça été ma chance, je leur dis vraiment merci. » Aujourd'hui, après versement des APL, M. A débourse 280 euros chaque mois pour son loyer. « C'est toujours beaucoup, mais je n'ai plus la dette. Et puis, je peux continuer à accueillir mes enfants pendant les vacances. Je fais tout pour ne pas prendre de risque au niveau de mon loyer, c'est ma priorité. J'ai une heure de transport pour aller à mon travail, je suis en train de

« Je me bats, mais c'est un combat qui me permet de rester dans la société ; de ne pas être exclu »

voir si je ne peux pas avoir l'aide à la mobilité pour que ma carte de bus soit totalement prise en charge. Je fais des démarches aussi pour être aidé pour les factures d'électricité. Je me bats, mais c'est un combat qui me permet de rester dans la société ; de ne pas être exclu. »

49 accompagnements ont été finalisés par la plateforme en 2018 : 17 % des ménages ont été maintenus dans leur logement et 43 % ont été relogés. ■

Ndlr : Aux côtés de la Fondation, Gestare, Adages-Maison du logement et Association trait d'union animent la Plateforme créée en 2016.

Écouter la détresse, accompagner les personnes en difficulté et agir en amont pour prévenir les expulsions...

**Des associations évitent chaque jour des tragédies humaines. Et l'État aurait tout à gagner à les soutenir davantage.**

## Éviter l'expulsion, LEUR QUOTIDIEN

« Pour moi, passer au Tribunal, c'était enchaîner direct avec la rue le lendemain. Sur le coup, j'étais sonnée. C'était la première fois que j'en arrivais là. » Intérimaire, Karine jongle depuis dix-sept ans avec les variations de revenu. « J'ai l'habitude des hauts et des bas, j'ai toujours trouvé des arrangements avec mes propriétaires. Mais là, le dialogue n'était plus possible. » Roubaisienne, elle vit avec son fils de 20 ans dans une petite maison de 45 m<sup>2</sup> sur cour où elle s'est installée il y a 2 ans et demie. « Quand je suis en contrat, j'ai les moyens de payer mon loyer ; quand j'ai juste les Assedic, c'est loin d'être gagné... » Lucide, Karine a toujours été consciente de la précarité de sa situation et n'a jamais baissé les bras. Mais sa convocation au Tribunal l'a secouée psychologiquement. « Heureusement que le Graal était là. Tout de suite, on m'a aidée à trouver une solution, on m'a mise en confiance. J'ai eu une avocate qui m'a tout expliqué. Non seulement j'ai pu rester chez moi, mais en plus, j'ai pu reprendre le dialogue avec mon propriétaire. J'ai compris sa position et j'ai pu lui expliquer la mienne. »

Dialoguer, trouver ensemble les causes de la dette et la solutionner pour éviter le traumatisme de l'expulsion, c'est cela que le Groupe de recherche pour l'aide et l'accès au logement (GRAAL) développe depuis 2017 dans le parc privé de la métropole lilloise. Formalisée par une convention tripartite entre le locataire, le propriétaire et l'association, la médiation repose sur l'engagement des parties autour d'un plan d'apurement de la dette, d'une reprise de paiement du loyer avec maintien dans les lieux ou relogement. Durant la convention, le Graal paye la totalité du loyer au propriétaire et le locataire participe à hauteur de ses possibilités. L'an dernier, 17 conventions ont été signées pour un montant moyen de dette de 3000 euros.

### Unir, non pas diviser

« Pendant 6 mois, je ne paye plus mon loyer au propriétaire, je lui rembourse uniquement ma dette. On a convenu tous les trois que je pouvais rembourser 50 euros par mois. Je peux sortir la tête de l'eau, 🟢🟢🟢 »

Depuis le 1<sup>er</sup> avril (fin de la trêve hivernale), près de 300 000 personnes sont menacées de perdre leur logement.

126 000 décisions judiciaires d'expulsion sont prises par an.

Plus de 30 000 personnes expulsées avec le concours de la force publique en 2017. Soit une augmentation de 46 % en 10 ans.



■ *j'ai repris mes esprits après la panique. Je sais que j'ai fait des erreurs et là, je prouve ma bonne foi, c'est vraiment important*», précise Karine qui ne se sent pas du tout assistée : «*Au contraire, ce sont 6 mois pendant lesquels je dois faire mes preuves, c'est normal et je me sens impliquée*», précise cette mère de 39 ans, qui a aussi fait un point sur l'ensemble de sa situation. «*J'avais déjà fait une demande de logement social, mais je n'avais rien fait pour la prime d'activité. Aujourd'hui, je touche 154,10 euros en plus depuis janvier*», note-t-elle fièrement.

«*En 2018, nous avons accompagné 73 ménages, avec des situations très diverses. Ce qui est sûr, c'est que dans tous les cas, l'expulsion est la pire des solutions, y compris pour les propriétaires qui sont le plus souvent de bonne volonté*», précise Maïté Parent, l'éducatrice spécialisée salariée à plein temps sur le conventionnement. 3 voisins de Karine ont le même propriétaire qu'elle. À Roubaix, ce dernier possède une dizaine de logements, de 50 à 60 m<sup>2</sup>, au loyer moyen de 500 euros par mois, hors charges. «*J'ai des locataires en difficulté et saisir la justice, c'est pour moi le dernier recours. Mais c'est vrai que sans suivi*



**« Ce qui est sûr, c'est que dans tous les cas, l'expulsion est la pire des solutions, y compris pour les propriétaires qui sont le plus souvent de bonne volonté »**

Maïté Parent, éducatrice spécialisée

➔ **À la plateforme de Montpellier, les personnes peuvent prendre rendez-vous et sont reçues individuellement.**

*et sans aide, certains ont du mal à payer leur loyer dans la durée. La convention, c'est pour moi la sécurité et l'efficacité : je suis sûr que ce qui est dit sera fait. J'ai aiguillé 2 autres de mes locataires vers le Graal. L'association a aussi fait un diagnostic énergétique dans le logement de Karine et je ne suis pas du tout opposé à faire des travaux, surtout si je peux bénéficier de financements et que l'association m'aide à faire les papiers. Je sais qu'elle sensibilisera aussi les occupants aux économies d'énergie et ça aussi, ça me convient*», note Louis Fiévet. De fait, l'accompagnement associatif va bien au-delà de la résorption de la dette locative. «*Nous travaillons aussi sur la santé, l'emploi, et même la parentalité. Ce sont sur tous ces*



**« ... Je peux sortir la tête de l'eau, j'ai repris mes esprits après la panique. Je sais que j'ai fait des erreurs et là, je prouve ma bonne foi, c'est vraiment important »**

Karine



**« Nous travaillons aussi sur la santé, l'emploi, et même la parentalité. Ce sont sur tous ces paramètres qu'il faut agir pour qu'il y ait une vraie pérennité de la démarche »**

Melvine Laurencin, coordinatrice au Graal

*paramètres qu'il faut agir pour qu'il y ait une vraie pérennité de la démarche*», note Melvine Laurencin, coordinatrice au Graal. La convention se révèle aussi un réel levier pour le relogement, lorsque le loyer est inadapté à la situation du locataire.

#### Retrouver l'autonomie

Ancien auto-entrepreneur, M. D a vu sa vie basculer brutalement. «*Je ne pouvais plus du tout assumer mon loyer, je n'avais pas réalisé le retard que j'avais pris. Je suis arrivé à l'association sur la pointe des pieds, le Tribunal avait donné un avis favorable à mon expulsion... Avec la convention, j'ai pu rester dans les lieux 6 mois de plus et ça m'a obligé à regarder la réalité en face. J'ai compris et commencé à bouger. J'ai fait une demande d'aide au Fonds de solidarité logement (FSL), j'ai entamé une procédure de divorce pour pouvoir faire une demande de logement social et je vais commencer une formation. Seul, je n'aurais jamais fait tout ça*», avoue-t-il devant Maïté qui l'a suivi jusqu'au bout de la convention. «*Mi-mai, on m'a proposé un logement social à Tourcoing;*

➔ **Dans le cadre de la médiation, Maïté Parent se rend régulièrement au domicile des personnes accompagnées.**

*presque la surface que j'avais avant, mais avec 200 euros de loyer de moins. J'ai le moral, je vais retrouver une vraie stabilité, c'est à moi d'agir, n'est-ce pas ?*»

Le Graal note que de plus en plus d'avocats s'appuient sur la convention pour défendre des locataires en difficulté assignés au Tribunal. «*Notre plus grande victoire serait qu'elle fasse jurisprudence*», avoue Melvine Laurencin.

Placer la personne au cœur de la prévention, c'est également l'objectif de la plateforme d'Accompagnement aux droits liés à l'habitat (ADLH) de Montpellier qui regroupe 4 associations (cf p.7). «*On a une réflexion commune sur les personnes que l'on reçoit et chacun apporte ses compétences, c'est une vraie richesse. On les rassure au téléphone en leur expliquant la situation; puis nous les recevons à deux, un juriste et un travailleur social. Regrouper toutes les démarches au même endroit, cela leur permet de souffler*», précise Coralie Richou, la coordinatrice. Du commandement de payer à celui de quitter les lieux, les salariés et bénévoles de la plateforme apportent un réel soutien physique, moral et professionnel. ■■■



« Dans ma situation, j'avais un bon contact avec mon propriétaire, mais j'avais près d'un an d'impayés de loyer [...]. Tout de suite, on m'a mis en relation avec un avocat pour préparer l'audience et j'ai été accompagné jusqu'au bout. »

Luigi

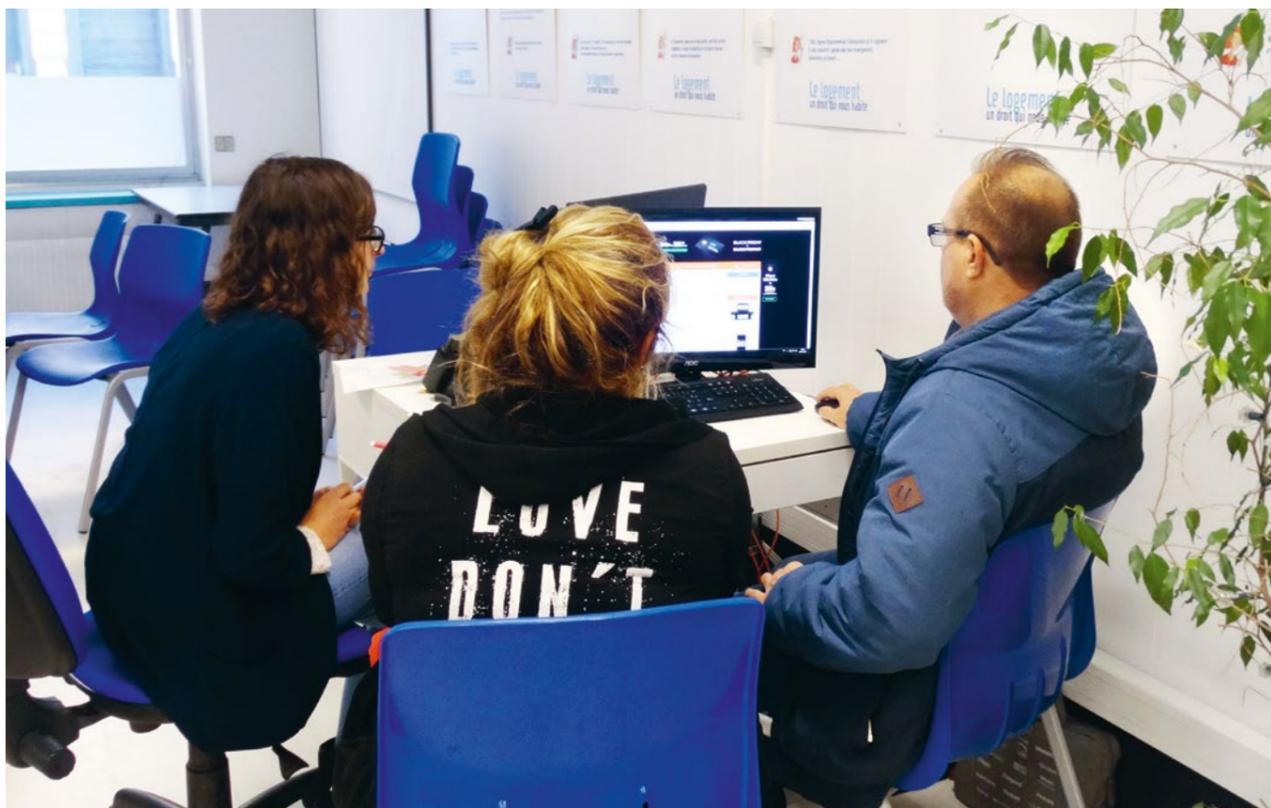
■ En moyenne, les ménages en difficulté sont accompagnés pendant 12 mois, comme Luigi, père isolé de 48 ans.

« Face au stress, face à mon malaise, j'ai reçu tout de suite une attention particulière. Même quand je viens à la plateforme sans prévenir, la porte est toujours ouverte. Dans ma situation, j'avais un bon contact avec mon propriétaire, mais j'avais près d'un an d'impayés de loyer et je comprenais qu'il ait lancé la procédure. Tout de suite, on m'a mis en relation avec un avocat pour préparer l'audience et j'ai été accompagné jusqu'au bout. J'ai dû quitter mon logement en novembre dernier mais, grâce à l'aide de la plateforme, j'ai pu négocier le remboursement de ma dette et surtout, j'ai récupéré près d'un an de retard de paiement d'APL, cela a

➔ Les personnes en difficulté sont reçues par une juriste et une assistante sociale.

sacrément allégé la facture et bientôt, tout sera réglé ». Responsable logistique, Luigi est arrivé en France en 2013. Aujourd'hui, il est hébergé chez des amis « à droite, à gauche », et enchaîne les petits contrats de manutention et les CDD d'agent d'entretien. « Comme il y a plusieurs associations à la plateforme, on m'a éclairé aussi sur mon statut professionnel et je suis en train de faire régulariser mes contrats de travail afin de déposer un dossier Dalo. Je n'aurais jamais pu faire tout ça tout seul aussi vite. Pourtant, je ne me sentais pas autant en détresse que certaines personnes qui viennent à la plateforme. Comment feraient-elles toutes seules ? »

En 2017, 10 175 décisions d'expulsions pour impayés ont été recensées en Occitanie. « Trop peu de juristes et de professionnels dans le social travaillent sur la prévention des expulsions, la plateforme démontre que c'est un réel besoin. On ne peut pas cloisonner le travail de prévention. Il faut agir ensemble, échanger régulièrement, ce que nous faisons aussi avec notre réseau d'avocats particulièrement sensibilisés au mal-logement », ajoute Coralie. Et Luigi de conclure : « Vraiment, les personnes qui m'ont entouré ont des qualités humaines formidables. Pour moi, elles ont été la main de Dieu ». ■



© J-B Gurtliat / Mairie de Paris



La parole à René Dutrey

« Porter le principe de non-abandon »

René Dutrey, Secrétaire général du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées.

Comment le Haut Comité peut-il intervenir pour défendre le Droit au logement opposable (Dalo) et prévenir les expulsions locatives ?

Comme bon nombre d'acteurs du logement, le Haut Comité ne peut que constater l'immense problème d'information concernant l'accès aux droits liés à l'habitat. Depuis 12 ans que le Dalo existe, il n'y a jamais eu une seule campagne d'information nationale sur le sujet et la seule permanence qui existait à Paris a été fermée. L'inscription dans la loi de « l'opposabilité » du droit au logement ouvre la possibilité de faire condamner l'État, en cas d'absence de proposition de logement suite à un recours dit « Dalo ». L'objectif est de contraindre la puissance publique à créer une offre de logements abordables correspondant aux revenus des ménages. Et mettre ainsi un terme à « la machine à exclure » que représentent les expulsions.

La loi Dalo a entraîné de profondes évolutions des politiques publiques. Elle a notamment généré un recentrage des attributions de l'État sur les publics en urgence. Mais devant l'absence de logements abordables, pour éviter les condamnations, la puissance publique a tendance à limiter l'accès aux droits qui ne fait pas l'objet des

financements nécessaires. Et pire, de plus en plus de consignes sont émises pour restreindre l'accès des personnes au Dalo. Aujourd'hui, l'accès aux droits repose essentiellement sur le milieu associatif. Le non-recours au droit est aujourd'hui immense. Sur les 65 828 ménages ayant reçu un commandement de quitter les lieux, seulement un peu plus de 3 000 ont été reconnus au titre du droit au logement opposable sur le critère « menacés d'expulsion ».



« Aujourd'hui, l'accès aux droits repose essentiellement sur le milieu associatif. Le non-recours au droit est aujourd'hui immense. »

Dans cette lutte, y a-t-il quelques motifs de satisfaction ?

Oui, heureusement. Chaque année, le Haut Comité fait le tour de France des commissions de médiation qui statuent sur les recours Dalo. Sur tous les territoires où nous avons mis en place des formations sur l'accès aux droits, nous constatons une augmentation des reconnaissances au titre du Dalo, alors

qu'elles étaient en chute libre il y a encore 2 ans. Nous cherchons vraiment à inverser la tendance et adapter les pratiques pour qu'il n'y ait plus de blocage. La loi Dalo a été pensée comme un outil de conquête. Une défaite pour l'accès aux droits serait que le Dalo ne soit plus utilisé car chaque dossier est un moyen de pression supplémentaire sur les politiques publiques afin de créer un effet levier sur l'offre de logements abordables.

Quelles sont les autres préconisations du Haut Comité pour prévenir les expulsions ?

Nous ne cessons de le répéter, il faut prendre les situations le plus en amont possible, dès les premiers impayés. Pour cela, les Commissions de coordination des expulsions locatives (CCAPEX) devraient disposer de plus de moyens pour faire face aux très nombreuses situations d'urgences. Nous pourrions d'ores et déjà mettre un terme aux expulsions chez les bailleurs sociaux. Certains se sont donnés cet objectif. Et dans tous les cas, si une expulsion ne peut être évitée, nous défendons le principe de « non-abandon ». Le droit au logement est un droit fondamental attaché à la personne humaine qui doit être respecté en toutes circonstances. ■

**Un pacte dangereux?**

Je m'étonne que la Fondation ait signé récemment le « Pacte Social et Écologique » avec plusieurs syndicats et associations, dont certaines sont engagées politiquement. Un tel engagement n'est-il pas dangereux pour votre intégrité? M. P, donateur.

Nous vous remercions de votre question, Monsieur, car elle nous permet de rappeler combien la Fondation est particulièrement attentive à préserver sa liberté de parole et son indépendance et ce, depuis sa création. Indépendante des subventions d'État, elle agit uniquement grâce aux dons qui lui permettent de rester totalement indépendante et de garder une liberté d'action et de ton qui lui sont très précieux.

Dès qu'il s'agit de défendre ses valeurs, la Fondation n'hésite pas à s'engager aux côtés d'associations ou de Collectifs qui les partagent, et c'est pourquoi elle a effectivement signé, en mars dernier, ce Pacte destiné à « donner à chacun le pouvoir de vivre » qui place le logement dans ses toutes premières propositions. Soyez certain, Monsieur,

que la Fondation – à chacune de ses prises de parole politiques ou sur le terrain lors de ses actions militantes –, ne prend qu'un seul parti: celui de défendre les « sans-voix », comme le disait son fondateur. Non partisane, elle reste au service des plus démunis, défendant sans relâche les valeurs de fraternité et de solidarité dont notre société a tant besoin.

**Un don symbolique et solidaire**

Retraité modeste de 85 ans, M. B. a vu ses ressources diminuer en 2018 avec la hausse de la CSG. Fidèle donateur, il a cependant souhaité poursuivre son soutien et a eu l'idée de verser à la Fondation un don correspondant à la somme exacte perçue grâce à la baisse de sa taxe d'habitation. « Cela me semble logique qu'elle retourne à l'habitation des plus défavorisés », nous a-t-il écrit. Voilà qui est fait ! Un geste de solidarité qu'il souhaitait suggérer à l'ensemble des donateurs et pour lequel la Fondation le remercie sincèrement.



ET041BSABO

**Bon de soutien et d'abonnement**

À renvoyer à Fondation Abbé Pierre - Centre de Traitement des Dons - 59898 Lille Cedex 9

**Oui, je décide de m'abonner** au journal trimestriel de la Fondation Abbé Pierre: « et les autres? » pour connaître ses actions, ses enjeux et ses résultats. 4 € pour 4 numéros par an.

**Oui, je soutiens la Fondation Abbé Pierre par un don de :** ..... €

M<sup>me</sup>       M<sup>lle</sup>       M.

Raison sociale : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (facultatif) : .....

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par email et j'accepte de recevoir des informations de la Fondation Abbé Pierre à cette adresse :

..... @ .....

Règlement :  chèque bancaire ou postal

**libellé à l'ordre de la Fondation Abbé Pierre**

La Fondation Abbé Pierre s'engage à protéger vos données personnelles et à les enregistrer dans un fichier informatisé en toute sécurité chez des prestataires de confiance. Leur traitement est réalisé par le service de la relation donateurs de la Fondation, pour gérer vos dons et envoyer vos courriers et reçus fiscaux. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant la Fondation Abbé Pierre - Centre de Traitement des Dons - 59898 Lille Cedex 9. Tél. : 01 55 56 37 25. Email : service.donateurs@fondation-abbé-pierre.fr Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des courriers d'autres associations ou organismes partenaires, sauf si vous vous y opposez en cochant cette case :

La Fondation réagit

Quel point commun entre un 8 m<sup>2</sup> à Tignes en février ou un emplacement de camping à Argelès-sur-Mer en juillet? Tous deux sont loués à prix d'or au détriment de leurs occupants qui emploient les mêmes mots fatalistes : « Tout mon salaire part dans mon logement ».

Et encore, nombreux n'ont pas d'autre choix que de dormir dans leur voiture, été comme hiver, sans le moindre confort ni les conditions sanitaires minimales... En haute saison touristique, sur le littoral comme dans les stations de sport d'hiver, ils ne sont pas moins de 2 millions à travailler en contrat à durée déterminée « saisonnier » en France, principalement dans l'agro-alimentaire et le tourisme, et à rencontrer des très grosses difficultés de logement.

Seuls 8 % des travailleurs saisonniers sont logés par leur employeur et malheureusement encore souvent dans des conditions inacceptables – pas de sanitaires ou très peu; pas de chauffage; pas d'isolation – conditions qui menacent leur santé et leur sécurité.

« Comment vivre quand le loyer engloutit la quasi-totalité du salaire? »

Alors que la saison estivale bat son plein, même les campings deviennent inabordables. Quant aux colocations, elles sont également hors de portée de ces travailleurs pauvres qui passent inaperçus ou que l'on ne veut pas voir.

En haute saison touristique, le manque de logements abordables se fait cruellement sentir depuis de nombreuses années. Autour de la Fondation, d'autres voix émergent pour essayer de changer les choses. Quelques départements et certains élus prennent enfin des mesures mais elles restent trop peu nombreuses au regard de la situation.

À quand une réelle volonté politique concertée avec des moyens financiers et humains à tous les échelons politiques? Il faut véritablement agir pour que les zones touristiques ne soient pas des zones de non-droit et d'indignité pour les plus faibles.

Développer des aires d'accueil décentes, construire des logements dédiés sur les sites touristiques, rénover le parc social existant, accompagner et informer ce public particulièrement précaire vers l'accès aux droits.... Des solutions existent. ■

**Arrêté anti mise  
à la rue à Grenoble :**

Le conseil Municipal de Grenoble a voté le 21 mai un arrêté qui empêche toute expulsion si les locataires n'ont pas de solution de logement : « Lors de toute expulsion de domicile sur le territoire de la commune, il devra être fourni au Maire ou à son représentant qualifié la justification qu'une solution effective, décente et adaptée de logement ou le cas échéant d'hébergement, ait été proposée à la ou aux personnes intéressées ». Cet arrêté est le premier adopté en France dans une ville préfectorale, 16<sup>e</sup> ville la plus peuplée du pays.

**+ 6 000**

Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement, a annoncé début avril la pérennisation de 6 000 places hivernales. La totalité du parc pérenne d'hébergement d'urgence atteint donc désormais 145 000 places, contre 131 000 en mai 2017.

**Grand débat :  
et les plus pauvres ?**

Invitée à s'exprimer dans le cadre du grand débat national, la Fondation a souligné son inquiétude quant à la non-prise en compte des plus pauvres, des « sans-voix » comme les appelait l'abbé Pierre, dans les récentes décisions politiques prises au plus haut sommet de l'État. Plusieurs mesures s'imposent pourtant si l'on veut favoriser une plus grande justice sociale et préserver notre environnement : le RSA pour les moins de 25 ans, le dégel de certaines aides sociales, la rénovation des logements « passoires énergétiques, le soutien des mères isolées...



**Plus d'ambition**

Avec plusieurs associations d'acteurs du logement et d'élus locaux, la Fondation appelle les pouvoirs publics à avoir « une vision stratégique ambitieuse ». Dans une déclaration commune, les signataires les invitent à mettre en œuvre « Une politique tournée vers l'investissement, l'emploi. Une politique mise au service de la population et de son pouvoir d'achat, et non pas uniquement guidée par le souci d'économies de court terme ». Dans le viseur notamment, la baisse des APL et la Réduction de loyer de solidarité. La Déclaration rappelle également que le logement est un droit essentiel qui ne peut dépendre des seules lois du marché. ■

**Pics d'or : des résultats et...**

Suite à la cérémonie des Pics d'or que la Fondation avait organisée le 13 février dernier pour récompenser satiriquement les pires dispositifs anti-sdf, plusieurs entreprises interpellées qui s'étaient vues remettre un prix, ont démonté leur mobilier. Le groupe BNP Paribas, vainqueur du « clou », prix décerné au mobilier le plus agressif, a retiré ce dispositif indigne dès le 20 février. L'interpellation inédite de la Fondation a donc atteint son objectif :

réveiller les consciences et redonner aux personnes en errance leur dignité et leur place dans l'espace public. ■



**... des futurs nommés**

À Lens, un conseiller municipal s'est dit choqué par un banc « anti-SDF » installé dans la ville. « Il est clairement hostile aux sans-abri, avec leur design en inox et une barre en plein milieu pour empêcher de s'allonger. Et cette barre n'est clairement pas un accoudoir », précise l'homme qui rappelle que la Fondation a réalisé une campagne à ce sujet, en épinglant les dispositifs similaires. ■

**Point de vue**

**« Garantir l'accès  
au logement  
aux jeunes sortant  
de l'ASE »**



© Assemblée nationale

**Brigitte Bourguignon, députée LREM,** présentait les 6 et 7 mai, sa proposition de loi sur la sortie de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), à l'Assemblée nationale.

**Pourquoi n'avoir pas rendu obligatoire la prise en charge des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans ?**

Contrairement à ce que j'ai pu lire ici et là, la proposition de loi que j'ai portée n'a jamais prévu de systématiser les « contrats jeune majeur ». Rappelons au passage que le contenu et la durée de ces contrats, qui ne sont ni prévus ni définis par la loi, varient d'un département à un autre. Certains départements n'en proposent d'ailleurs pas du tout.

C'est pour éviter les sorties dites « sèches » de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) à 18 ans que le texte adopté par l'Assemblée nationale crée le « contrat d'accès à l'autonomie ». La loi en définit précisément le cadre et il s'agit bel et bien d'un dispositif obligatoire : les jeunes sortant des dispositifs de protection de l'enfance en bénéficieront de droit jusqu'à l'âge de 21 ans.

**Comment ce « contrat d'accès à l'autonomie » luttera-t-il plus efficacement contre le nombre de sorties sèches ?**

Ce contrat prévoit un socle minimal d'accompagnement dans tous les départements. De façon concrète, le conseil départemental aura l'obligation d'orienter le jeune vers les dispositifs

de droit commun correspondant à ses besoins, notamment en termes d'études supérieures et de bourses, de formation ou encore de santé. Surtout, il sera désormais tenu de garantir aux jeunes sortant de l'ASE l'accès à un logement. On ne peut plus accepter le fait qu'un quart des jeunes sans abri dans notre pays soit d'anciens enfants placés : l'accès au logement devient un droit réel pour ces jeunes !

**Peu de mineurs isolés pourront bénéficier de ce contrat, qu'est-il prévu pour les autres ?**

Quelle que soit la situation du jeune, les départements conserveront leur faculté de proposer un contrat jeune majeur dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Concernant les mineurs étrangers non accompagnés (MNA), ils relèvent jusqu'à leurs 18 ans de la protection de l'enfance et sont pris en charge à ce titre par les départements. Ils basculent ensuite dans le droit commun, avec un risque d'expulsion s'ils relèvent d'une situation irrégulière. Il me paraît essentiel que dans l'ensemble des départements, l'examen des situations se fasse dès l'âge de 17 ans et qu'on puisse préparer au mieux l'accès à l'autonomie et éventuellement au titre de



**« C'est pour éviter les sorties dites "sèches" de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) à 18 ans que le texte adopté par l'Assemblée nationale crée le "contrat d'accès à l'autonomie". »**

séjour à 18 ans. Une circulaire va être adressée en ce sens aux préfets dans les prochaines semaines. Dans le cadre de la mission sur l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie qui m'a été confiée par le Premier ministre, j'ai pu constater que ces mineurs sont bien souvent engagés dans des parcours de formation professionnelle – où ils obtiennent le plus souvent d'excellents résultats et sont même des éléments moteurs dans les promotions – qu'ils ont vocation à poursuivre après leur majorité. J'ai présenté au ministre Adrien Taquet une série de préconisations spécifiques à la fin du mois de juin qui auront vocation à être intégrées dans le cadre de la stratégie de protection de l'enfance du Gouvernement. ■

**Vente à Drouot**

Pour ses 200 ans, la Caisse d'Épargne a proposé à trois artistes de street art (JonOne, Stoul et Darco) de réaliser des œuvres originales, qui ont été ensuite reproduites sur des cartes bancaires collector éditées. Ces œuvres ont été vendues aux enchères à Drouot le 8 avril au profit de la Fondation dans le cadre d'une grande vente internationale d'art contemporain urbain. Orchestrée par la commissaire-priseur Marielle Digard, cette grande vente aux enchères a permis de reverser 26 200 euros au profit d'actions pour les mal-logés.

**Qui veut gagner des millions?**

Nolwenn Leroy et Laurent Baffie ont répondu aux questions de l'émission « Qui veut gagner des millions? », et ont remporté 24 000 euros au profit de la Fondation. L'émission sera diffusée sur TF1 courant juillet.

**Un partenariat en plein développement**

Premier réseau d'agences immobilières en France avec 1 250 points de vente, Orpi apporte son soutien aux actions de la Fondation. Depuis fin 2017, les 22 agences Orpi Lorraine reversent un don forfaitaire lors de chaque transaction de vente et de location. Le dispositif s'est aussi étendu aux 25 agences de la Côte de Beauté, soit au total 37 535 euros reversés pour soutenir des initiatives locales contre le mal-logement. Depuis peu, les 12 agences des Hauts-de-Seine Ouest, les 38 agences du groupement Orpi Toulouse et les 43 agences de Paris Rive gauche et Sud région parisienne participent également à l'opération. Christine Fumagalli, présidente



d'Orpi : « Avec 3 nouveaux groupements régionaux partenaires depuis le début d'année, Orpi montre plus que jamais son engagement, valeur fondatrice de notre réseau. Nous sommes fiers de voir que le mouvement s'accélère avec de nombreux autres GIE prêts à rejoindre l'aventure. »

Enfin, Orpi a apporté un soutien financier destiné à la réhabilitation de l'ancien centre d'hébergement de l'ancien centre d'hébergement d'Esteville (lieu de mémoire de l'abbé Pierre) afin d'en faire une Pension de famille. Les travaux devraient commencer prochainement. ■

**Merci Blanche !**

Le « Zénith pour tous ceux qui couchent dehors » de Blanche Gardin au profit de la Fondation Abbé Pierre et de l'association Les Enfants du canal a fait salle comble le 31 mars dernier. Les bénéficiaires, plus de 92 000 euros, ont été entièrement reversés aux deux organisations et financeront leurs projets menés conjointement en faveur de l'accès au logement des personnes vivant à la rue, dans l'esprit de la politique du « logement d'abord » : l'accompagnement pour un accès aux droits et au logement, le développement d'accueils de jour et de Pensions de famille, la lutte contre l'insécurité alimentaire et enfin, différentes actions culturelles et artistiques. Dans un communiqué de presse, la Fondation a remercié chaleureusement Blanche Gardin pour son engagement ainsi que tous les partenaires du projet. ■

**Négobois solidaire**

Le Fonds d'action Négobois pour le mécénat réunit les distributeurs et industriels du bois et matériaux de la construction. Ses membres ont remis un chèque de 22 000 euros à la Fondation pour la soutenir dans le cadre de son programme « Toits d'abord », avec la construction d'une Pension de famille à Lodève (Hérault) qui accueille désormais 25 personnes en grande précarité. Michel Schultz, co-président : « Cette Pension de

famille conjugue parfaitement notre engagement social et notre engagement environnemental sur la préservation des ressources énergétiques, la protection de l'environnement et la réduction de l'impact environnemental des bâtiments. Nous sommes heureux d'avoir apporté notre contribution à ce projet. » Enfin, le Fonds Négobois poursuit son engagement et soutient les travaux menés cette année dans la Boutique Solidarité de Marseille. ■

**Un geste symbolique et solidaire**

Donatrice régulière depuis de nombreuses années et fille unique, Claude a hérité de la maison familiale située en banlieue grenobloise à la mort de son père, il y a un peu plus d'un an. « J'ai décidé de la mettre en vente et j'ai tout de suite eu l'idée de diviser la somme perçue en 5 parts égales », précise cette ancienne professeure de mathématiques âgée de 70 ans. « Une part pour chacun de mes 3 fils, une part pour moi au cas où il m'arriverait quelque chose, et enfin une part pour des œuvres qui me tiennent à cœur ». Après en avoir discuté avec ses enfants qu'elle souhaitait associer à sa démarche et à son choix, Claude a notamment décidé d'effectuer un don exceptionnel à la Fondation qu'elle a contactée et avec qui elle a pu discuter de son projet.

« J'ai toujours été très sensible à ce que l'abbé Pierre avait fait pour les mal-logés et j'ai une grande admiration pour son appel au secours de 1954. Aujourd'hui, le problème de logement est toujours aussi important et, à cause du prix des loyers, beaucoup de gens ont du mal à se loger, en particulier les jeunes », souligne Claude dont l'un des fils habite Paris.

Et puis, au-delà du geste solidaire, il y a le symbole. « Grâce à la vente de cette maison que mes parents avaient fait construire, des personnes vont pouvoir avoir un toit et vivre dignement. Pour moi, cela a du sens de faire les choses ainsi » précise-t-elle avant d'ajouter : « J'ai préféré faire une donation immédiate plutôt qu'un legs pour que la Fondation puisse utiliser tout de suite cet argent ».

Nous remercions très chaleureusement notre bienfaitrice de sa générosité et de sa solidarité avec nos combats, ainsi que d'avoir accepté très gentiment de donner ce témoignage.

**DEMANDE D'INFORMATIONS LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE**

OUI, je souhaite recevoir gratuitement et sans engagement de ma part, la brochure d'informations « Legs, donations et assurances-vie » de la Fondation Abbé Pierre.

Mme, Mlle, M., Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

OUI, je souhaite être contacté(e) par téléphone au numéro suivant : .....

Pendant la journée, de préférence entre ..... heures et ..... heures.

Juillet 2019, N°104

Coupon à compléter, à détacher et à envoyer sous enveloppe timbrée à :

Joëlle Garnier - jgarnier@fondation-abbé-pierre.fr - Téléphone : 01 55 56 37 27  
FONDATION ABBÉ PIERRE - 3, rue de Romainville, 75019 Paris.





**Message de l'abbé Pierre**

**« Mais qui sont donc ces fauteurs de désordre » ?**

Le message de l'Abbé Pierre était particulièrement percutant et sa ténacité sans pareille lorsqu'il était face à une forme d'expulsion touchant parents et enfants en logement ou en squat. À l'instar de son combat pour aider les personnes expulsées dans la capitale, en juin 1990, l'Abbé Pierre se faisait facilement le porte-parole de nombreuses associations, de Collectifs divers pour défendre le droit au logement pour tous.

De telles interpellations, toujours nécessaires, sont aujourd'hui portées notamment par la Fondation Abbé Pierre dans notre société qui détient aujourd'hui un bien triste record, plus de 30 000 personnes expulsées en 2017 avec le concours de la force publique... sans oublier toutes celles et ceux qui ont quitté leur logement bien avant la contrainte de la procédure souvent humiliante.

Chaque année, après la trêve hivernale, les salariés et bénévoles de la Fondation constatent la multiplication de ces drames humains, accentuant la précarité de personnes, de familles entières déjà vulnérables.

C'est le droit le plus élémentaire, le droit à avoir un toit, qui est alors bafoué à chaque fois qu'une personne est mise à la rue. Et que deviennent alors « *Le droit de vivre, le droit de fonder une famille, et de la faire vivre humainement logée ?... Mais qui connaît bien leur*

*souffrance ?* » pointait, révolté, l'abbé Pierre. Il poursuivait en soulignant combien il est important d'accompagner individuellement toutes celles et ceux qui risquent d'être touchés par ce drame inacceptable. « *Leurs cas ne sont pas tous identiques. Les uns sont à la rue pour cause d'immeuble en péril. D'autres sont des preneurs de locaux inhabités d'où ils furent rejetés à la rue eux aussi...* ».

➔ En 1993, avenue René Coty, à Paris, l'abbé Pierre est venu soutenir les familles mal logées.



**« Malheur à une démocratie riche qui se moquerait de ses exclus ! »**

Aujourd'hui, à tous les échelons, les responsables politiques doivent agir au plus vite pour corriger les erreurs passées. La Fondation Abbé Pierre attend de l'État le respect du droit dont il est garant et l'augmentation conséquente, des moyens humains et financiers pour mettre fin définitivement aux expulsions locatives. Comme le rappelait très régulièrement l'abbé Pierre « *Malheur à une démocratie riche qui se moquerait de ses exclus* » ! ■

**Raymond Etienne,**  
Président du groupe  
de la mémoire Abbé Pierre.